

Source name	Vendredi 20 octobre 2023
Le Devoir	Le Devoir
Source type	• p. A1,A4
Press • Newspapers	• 1154 words
Periodicity	
Daily	
Geographical coverage	
Provincial	
Origin	
Montreal, Quebec, Canada	



La future usine de Northvolt menace des espèces en péril

L'entreprise refuse de dévoiler les rapports qu'elle a rédigés à ce sujet

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

L'entreprise Northvolt dit avoir fait un «inventaire complet» des espèces menacées qui se trouvent sur le site de sa future usine et elle confirme la présence d'espèces fauniques en péril. Mais elle a refusé de transmettre au Devoir les rapports qui auraient été rédigés. Même réponse du côté du gouvernement du Québec, qui n'a toujours pas décidé si le projet sera soumis à l'évaluation environnementale habituellement imposée aux projets industriels majeurs.

Le projet d'usine de composants de batteries électriques, financé par les gouvernements du Québec et du Canada, sera construit sur un terrain en friche où se trouvent des zones boisées et des milieux humides abritant des dizaines d'espèces fauniques. Au moins 13 d'entre elles sont inscrites sur la liste fédérale des espèces en péril, selon des données obtenues auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du Québec.

Dans une réponse écrite aux questions du Devoir, Northvolt dit avoir réalisé

son propre «inventaire complet de la faune et de la flore vulnérables ou menacées», en se basant sur les critères du ministère québécois. L'exercice aurait été mené «par des biologistes spécialisés, qui ont passé plus de 500 heures sur le terrain entre juin et septembre».

Ces travaux auraient permis de répertorier seulement quatre espèces, soit la tortue-molle à épines, la petite chauvesouris brune, le petit blongios et le pioui de l'Est. L'entreprise ajoute qu'elle «travaille» déjà avec Québec «afin de relocaliser, ou recréer et aménager des aires protégées afin d'assurer la viabilité de ces espèces». Il est cependant «trop tôt pour partager les détails de cette démarche». En ce qui a trait aux milieux humides qui se trouvent sur le site, Northvolt affirme que «la majorité» de ceux-ci «sont considérés comme perturbés par des espèces envahissantes et par l'activité humaine». Il existe 520 000 m² de milieux humides sur le site, et l'entreprise a déposé une demande d'«intervention» dans ces milieux «pour la préparation du site du projet», indique le MELCCFP.

Il est toutefois impossible de vérifier les

informations fournies par Northvolt, puisqu'elle a refusé de transmettre au Devoir les documents produits. «Nous ne partagerons pas ces rapports», a-t-on simplement indiqué par courriel.

Le service des relations avec les médias du MELCCFP a pour sa part refusé de nous indiquer si ces rapports existent, renvoyant notre demande à la «Direction de l'accès à l'information, de la qualité des services et de l'éthique du ministère». Une telle démarche, qui peut nécessiter plusieurs semaines d'attente, peut déboucher sur un refus ou la transmission de documents caviardés.

Le ministère a toutefois indiqué que «des inventaires complémentaires ont été effectués en 2023 par l'entreprise à la suite d'échanges avec le ministère» et que «le résultat de ces travaux a été inclus dans la demande d'autorisation» déjà déposée par Northvolt pour la tenue de travaux dans des milieux humides.

Un de ces milieux a été classé «milieu humide d'intérêt», précise la Communauté métropolitaine de Montréal, en raison de la présence d'espèces men-

acées.

Des «échanges»entre Northvolt et Québec

Si le projet d'usine de composants de batteries de voitures était soumis au processus d'évaluation environnementale prévu pour les projets industriels majeurs, Northvolt devrait réaliser une étude d'impact qui détaillerait la richesse de la biodiversité sur le site, mais aussi les répercussions de son projet sur la faune et les moyens à prendre pour les atténuer ou les prévenir.

Cette étude serait rendue publique et ferait l'objet d'une analyse d'experts gouvernementaux, qui pourraient alors déterminer si l'inventaire et l'analyse des risques pour les espèces ont été effectués dans le respect des normes scientifiques en vigueur. Une fois l'étude jugée complète, un examen du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) serait probable.

Or, le gouvernement Legault n'a pas encore décidé si le mégaprojet sera soumis à cette procédure. Le cabinet du ministre québécois de l'Environnement, Benoit Charette, a indiqué cette semaine au Devoir que «les échanges se poursuivent»entre le ministère et la multinationale.

Le ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, n'a pas non plus statué sur une implication dans l'évaluation du projet. Le récent jugement de la Cour suprême qui a invalidé en partie la Loi sur l'évaluation d'impact pourrait d'ailleurs avoir une incidence sur la capacité d'intervention du gouvernement canadien.

Mais selon Me David Robitaille, professeur à la Faculté de droit de l'Univer-

sité d'Ottawa, il serait possible d'intervenir afin de faire respecter les dispositions de la Loi sur les espèces en péril ou la réglementation fédérale qui protège les oiseaux migrateurs. Au moins 142 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le site.

Appels à un examen du BAPE

Plusieurs experts ont réclamé une évaluation environnementale comprenant un examen du BAPE pour ce projet, le plus important investissement manufacturier de l'histoire du Québec. C'est le cas du Centre québécois du droit de l'environnement, qui rappelle que le gouvernement peut, sur recommandation du ministre Charette, assujettir un projet à cet examen.

«Il faut un mécanisme d'évaluation scientifique et indépendant, compte tenu de l'importance que la population accorde à la protection des milieux naturels, mais aussi pour augmenter l'acceptabilité sociale d'un projet comme celui-là», souligne le directeur général de la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec, Alain Branchaud.

Le biologiste ajoute que la présence documentée par Northvolt de la tortue-molle à épines est l'un des éléments importants à considérer en raison de la rareté des habitats propices à cette espèce au Québec.

Nature Québec plaide aussi pour la transparence. «On ne peut pas créer des batteries pour lutter contre la crise climatique en aggravant la crise de la biodiversité. En soumettant le projet Northvolt au BAPE, la population et les spécialistes pourraient proposer des solutions au gouvernement pour diminuer les impacts», fait valoir sa directrice générale, Alice-Anne Simard.

Même si des citoyens de la région ont manifesté leurs inquiétudes depuis l'annonce du projet, en septembre, le maire de McMasterville, Martin Dulac, se veut rassurant. Selon lui, l'arrivée de la méga-usine ne causera pas de «nuisances». Il promet d'être «à l'écoute»afin de préserver la qualité de vie de la population. Une étude d'impact du projet obligerait le promoteur à évaluer les conséquences sur le plan social pour la région.

PÔLE ENVIRONNEMENT

Il faut un mécanisme d'évaluation scientifique et indépendant, compte tenu de l'importance que la population accorde à la protection des milieux naturels, mais aussi pour augmenter l'acceptabilité sociale d'un projet comme celui-là
ALAIN BRANCHAUD »